DÉCOUVRIR LE LABEL TOURISME ÉQUITABLE®

Voyagistes

UN LABEL TOURISME ÉQUITABLE .....

A l'heure où nombre d'opérateurs touristiques se revendiquent d'un tourisme durable, responsable, solidaire, éthique, **le label Tourisme Équitable® garantit la cohérence et la sincérité des pratiques** des opérateurs de voyages et des structures d'accueil touristique en France.

Le label Tourisme Équitable® valorise la démarche globale d'une organisation à travers l'évaluation de son mode de gouvernance et de production et de ses activités. Ce **processus complet** atteste du respect des principes de commerce équitable appliqués au tourisme.

Le label Tourisme Équitable® vise aussi à améliorer l'information du voyageur en lui garantissant que le voyage, le séjour ou l'activité choisi.e répond à son attente d'un tourisme plus éthique et plus respectueux.

Le Label Tourisme Équitable® est ouvert prioritairement aux acteurs suivants:

- Agence de voyages
- Agences réceptives
- Offices de tourisme et associations producteurs
- Prestataires d'activités

Faire labéliser une gamme de séjours

Les acteurs proposant quelques séjours ou une gamme de tourisme équitable et solidaire peuvent postuler au label pour que ces produits bénéficient du Label Tourisme Équitable® .

Créée en 2006, l'ATES (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire) regroupe plus de 30 producteurs de voyages, des opérateurs de tourisme en France et des membres associés, tous engagés pour faire du voyage un levier de développement et de solidarité avec les populations et acteurs locaux.
Reconnue au niveau national et international comme organisation de référence du tourisme équitable et solidaire, elle définit et porte la voix d'un autre tourisme, fait de respect, de rencontres et d'échanges avec les peuples, les savoir-faire et les cultures d'ici et d'ailleurs.

L'ATES définit, anime et délivre le Label Tourisme Équitable® qui garantit les pratiques des opérateurs dans le respect de la Charte du Tourisme Equitable et Solidaire.
L'ATES est administratrice de Acteurs du Tourisme Durable (ATD), Commerce équitable France, ISTO (organisation internationale du tourisme social et solidaire et membre de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT).

10 RAISONS D'ÊTRE LABELISÉ

1. ACCESSIBLE A TOUS

Le label Tourisme Équitable® est ouvert à tous les voyagistes et opérateurs du tourisme en France pour valoriser tout ou partie de leur offre de séjours, d'activité ou d'accueil.

2. ADAPTÉ

Conçu par et pour des structures engagées qui misent sur l'authenticité et l'ancrage territorial de leur offre, label Tourisme Équitable® s'appuie sur des référentiels adaptés à chaque métier du tourisme.

3. COMPLET

Le label Tourisme Équitable® évalue trois dimensions pour couvrir toutes les exigences du développement durable :
1/ la gestion de la structure
2/ la qualité de l'activité touristique
3/ l'équilibre et la pérennité des partenariats locaux

4. ACCOMPAGNEMENT

Le label Tourisme Équitable® permet de bénéficier d'un accompagnement dans une démarche de progression continue et d'accéder à un programme de formations, d'ateliers et échanges de bonnes pratiques.

5. ÉQUIVALENCES

Le label Tourisme Equitable® intègre des équivalences avec les principaux labels de tourisme durable (Clef verte, Ecolabel Européen, Ecotable, Marque Valeur Parc, Tourisme et Handicaps...).

6. IMPARTIAL

Le processus d'évaluation intègre une étude documentaire et un audit de terrain assurés par nos auditeurs partenaires, TERO, ID Territoire et Colibri Tourisme.

7. EXIGEANT

Le label Tourisme Équitable® est basé sur près de 50 critères qui attestent des pratiques des opérateurs contrairement aux systèmes basés sur un simple engagement.

8. VISIBILITÉ

Les offres labelisées bénéficient de la visibilité sur les outils de communication (site web et réseaux sociaux) de l'ATES. Les offres France sont également inscrites sur la plateforme VAOLO.

9. RECONNU

Le label Tourisme Équitable® est le seul label touristique de Commerce équitable, reconnu comme tel par Commerce Equitable France. Le label est aussi référencé dans le guide des labels de tourisme durable publié par ADN tourisme et ATD.

10. RÉSEAU

Le label Tourisme Équitable® permet bénéficier de l'expertise d'autres labélisés et nouer des relations au sein d'un réseau de professionnels partageant les mêmes valeurs.

LES SERVICES AUX LABELLISÉS

1.

L'accès aux outils de communication de l'ATES

Chaque labellisé bénéficie d'une visibilité particulière lors de l'obtention ou du renouvellement du label:

- La publication de TOUS les séjours labélisés sur le site www.tourisme-equitable.org et l'accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme (actualités, projets, témoignages, portraits d'acteurs, etc.)
- Un article sur le site www.ates-tourisme-equitable.org
- Un post sur la page Linkedin de l'ATES
- Un article dans les newsletters du réseau (Grand public et professionnels)
- Une publication d'une bonne pratique via les Instants Labels

40 000 visites/an

5 003 abonnés

2 500 destinataires

2.

L'accès à un atelier "les incontournables" par an

Les Incontournables de l'ATES c'est un rendez-vous en distanciel tous les 2 mois environ, coanimé à l'initiative d'un ou plusieurs membres/partenaire de l'ATES, pour monter en compétence collectivement, échanger des pratiques et des savoir-faire et mutualiser sur des sujets stratégiques pour les acteurs du tourisme équitable.

Les opérateurs labélisés ont accès à une session des Incontournables de leur choix chaque année.

3.

Un accompagnement par l'équipe ATES

Les pôles Communication et Expertise sont à la disposition des acteurs labélisés:
pour des questions relatives au label, pour des actions de communication, pour des besoins d'accompagnement spécifique.
Pour les contacter:

Pôle communication:
m.trebaol@tourismesolidaire.org

Pôle Garantie et expertise:
e.miroux@tourismesolidaire.org

LES ENGAGEMENTS DU LABEL

Tant pour des voyagistes opérant à l'international que pour des acteurs du tourisme en France, le label Tourisme Équitable® constitue un gage de confiance et d'engagement vis-à-vis de ses partenaires, des pouvoirs publics et, bien entendu, de ses clients, visiteurs, voyageurs.

A travers plus de 50 critères, le label TOURISME ÉQUITABLE® garantit

UN OUTIL STRUCTURANT

Pour la création de nos circuits en France ou à l'étranger, nous nous appuyons sur les critères économiques, sociaux et environnementaux du label Tourisme Équitable® . Ils constituent un véritable tableau de bord nécessaire au développement de notre activité.
Les exigences du label structurent nos offres et nous permettent d'engager une relation équilibrée et durable avec nos partenaires locaux avec lesquels nous tissons des liens très étroits, avec l'ambition partagée de produire un impact positif sur les territoires visités.

Paul Llonguet,
Co-fondateur de Terres des Andes – Voyagiste labélisé depuis 2012

RÉFÉRENTIEL ET CRITÈRES

Bâti sur un socle commun de principes et d'engagements, le Label Tourisme Équitable® se décline en plusieurs référentiels intégrant des critères adaptés à chaque métier : voyagiste, prestataire d'activités, agence réceptive France... Véritable outil de pilotage de l'activité, conçu par un groupe d'acteurs du tourisme et du commerce équitable, le référentiel permet l'évaluation et l'amélioration continue des pratiques.

TROIS AXES ÉVALUÉS

Dans chaque référentiel, les critères sont regroupés en 3 parties pour évaluer :

- **la gestion de l'organisation**
  gouvernance démocratique, gestion sociale, démarche environnementale, ancrage de l'organisation dans son territoire et actions de solidarité qu'elle y mène.

- **la gestion de l'activité touristique**
  mode de production des offres, préservation du patrimoine et de l'environnement, adaptation au réchauffement climatique, transparence des relations et suivi de la relation client

- **la gestion des partenariats**
  choix des partenaires, formalisation des échanges, organisation et pérennité des relations commerciales et partenariales.

CONSTRUCTION DES CRITÈRES

Un critère correspond à un objectif à atteindre. Pour chaque critère, un comité de professionnels a défini :

- **les indicateurs à évaluer** pour juger de la pertinence de la pratique
- **le niveau d'engagement** de l'organisation qui atteste de l'atteinte totale ou partielle de l'objectif.

Il existe trois niveaux de critères : obligatoires, prioritaires et de progrès

LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DU LABEL TOURISME ÉQUITABLE® - VOYAGISTES

Gestion de la structure

- Le respect des principes de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Des pratiques environnementales vertueuses

Gestion de l'activité touristique

- Une rémunération équitable et concertée pour chaque personne travaillant dans l'accueil des voyageurs
- Des temps de rencontre et d'échange avec la population et les acteurs de la vie locale
- La limitation des groupes à 12 personnes
- Des logements proches ou chez l'habitant

Gestion des partenariats

- Des relations durables nouées avec les partenaires et prestataires
- Le financement de projets de solidarité locaux répondant à l'intérêt collectif dans les pays d'accueil

Zone bleue / Zone Verte ?

Pour tenir compte du contexte économique, culturel et social de la destination évaluée, et proposer l'évaluation la plus juste à chaque destination échantillonnée, l'ATES a défini une ventilation des destinations selon les données croisées de 3 classements officiels :

- l'IDH - indice de développement humain (accès à la santé, à l'éducation etc.),
- les pays bénéficiaires de l'aide française au développement
- l'indice GINI relatif à la répartition des richesses d'un territoire.

Les offres proposées dans les pays dits « zone verte », les plus favorisés par ces classements, se voient évaluées selon un référentiel adapté, voire plus contraignant.

UN PROCESSUS TRANSPARENT

Associant l'exigence de critères précis, une évaluation par des experts tierce partie et un comité de labélisation composé de professionnels, le processus d'évaluation du Label Tourisme Équitable® constitue un échange riche et constructif pour les organisations candidates. **Il est construit en 6 principales étapes.**

L'auto-diagnostic en ligne permet à l'organisation intéressée de valider son éligibilité au label et de définir le référentiel qui lui sera appliqué

L'échantillonnage* sur l'ensemble de l'offre ou sur la gamme concernée

La constitution et le dépôt du dossier de candidature sont assurés par l'organisation, assistée par l'ATES

Un audit documentaire complété d'un audit terrain**, sont assurés par des tierces parties qui évaluent le respect des critères.

Le comité de labélisation rend sa décision sur la base du rapport d'évaluation remis par l'auditeur

L'organisation est labélisée pour 3 ans, bénéficie de la promotion de l'ATES et du droit d'usage du label

3 cabinets d'audit partenaires

L'ATES a choisi trois cabinets d'experts pour réaliser les audits du label Tourisme Equitable. Ces cabinets sont engagés dans le commerce équitable, le tourisme durable et l'ESS.

*Pour garantir une évaluation représentative, elle est réalisée sur un échantillon des partenariats en cours dans les destinations. L'échantillon sur lequel porte l'évaluation compte 1 et 5 partenariats, en fonction du nombre total de partenariats existant dans l'ensemble de votre offre ou dans la gamme concernée.

**L'audit documentaire est doublé d'au moins un audit sur le terrain dans la destination, afin de s'assurer du respect des engagements

LES COÛTS DU LABEL

Coût annuel moyen du label

Nombre de partenaires		
1	2 à 14	15 à 29
1487€ HT	1587€ HT	1803€ HT

Ce coût comprend:

- **Les frais d'évaluation,** facturés au moment de l'évaluation (une fois tous les trois ans), correspondant au nombre d'offres concernées par le label pour les voyagistes et annexés au chiffre d'affaire pour les acteurs du tourisme en France.
- **Le droit d'usage du label,** facturé chaque année. Les organisations qui adhèrent à l'association se voient exonérées du paiement de ce droit d'usage.
- **Des frais de dossiers** sont facturés tous les trois ans pour garantir l'engagement de l'organisation candidate et couvrir le temps de travail consacré au suivi d'un dossier de labélisation.

Les frais en détail

Offre soumise à la labélisation	1 partenaire	2 à 14 partenaires	15 à 29 partenaires
L'évaluation portera sur :	La totalité de l'offre dont 1 audit terrain	2 partenariats dont 1 audit terrain	3 partenariats dont 2 audits terrain
ÉVALUATIONS			
Frais évaluation (HT)*	1 650 €	1950 €	2 250,00 €
Audit terrain par un auditeur local (HT)**	350 euros par audit + frais de déplacement		
DROIT D'USAGE DU LABEL			
Forfait annuel (HT)**	642 euros		
FRAIS DE DOSSIER			
Frais de dossier (HT)**	535 euros		

*Facturé par Tero, nos auditeurs partenaires, TVA à 20%
** Facturé par l'ATES, TVA non applicable Art. 213B du Code général des impôts

QUESTIONS FRÉQUENTES

Je suis porteur de projet ou en cours de création de mon activité, puis-je prétendre au label Tourisme Équitable® ?

Le label Tourisme Équitable® s'adresse aux structure dont les offres sont déjà commercialisées, puisqu'il atteste de pratiques effectives.
Les porteurs de projet peuvent néanmoins recourir à l'accompagnement de l'ATES en adhérant à l'association (pour y bénéficier de son expertise et de l'expérience de ses membres).

Faut-il être adhérent de l'ATES pour être labélisé ?

Depuis 2020, l'accès au label n'est plus conditionné par l'adhésion à l'association. Néanmoins, les organisations labélisées sont encouragées à adhérer pour s'impliquer dans la gouvernance, les décisions, le travail de plaidoyer du réseau ATES, etc. Chaque organisation détentrice du label peut adhérer dans la catégorie de membre adaptées à sa situation. Adhérer à l'association offre des avantages, notamment l' exonération du paiement du droit d'usage du label.

Je suis déjà détenteur d'un label environnemental pour mon activité, ça compte ?

Oui, ça compte. Les référentiels Tourisme Équitable® intègrent des équivalences avec d'autres labels existants pour valoriser les démarches déjà menées en matière environnementale, mais également en termes d'accessibilité ou d'ancrage territorial.

J'ai développé une gamme d'offres engagées, puis-je postuler?

Depuis 2021, il est possible pour les agences réceptives et les Offices de tourisme producteurs de ne faire labéliser qu'une partie de leur offre. Cette gamme "engagée" portera le label Tourisme Equitable®

"

ASSOCIATION GAGNANTE

La manière dont est construit le processus d'évaluation, et l'implication de professionnels dans le comité de labélisation favorise la confiance mutuelle, l'esprit collaboratif, le partage des expériences et des pratiques.
Associée à une évaluation par tierce-partie, elle rend la démarche crédible tant aux yeux du grand public qu'à ceux des professionnels et des institutions.
Grâce au label et son processus d'attribution, Rencontres au bout du monde bénéficie de la reconnaissance de ses pairs, et d'une bonne crédibilité publique et institutionnelle.

Patrick Wasserman, directeur de Rencontres au Bout du Monde
Labélisé depuis 2014

"

label TOURISME ÉQUITABLE

INTERESSÉ.E ? DES QUESTIONS ?

L'auto-diagnostic en ligne vous permet de confirmer l'éligibilité de votre organisation au label et vous informera sur l'ensemble du processus adapté à votre métier.

Au sein de l'équipe de l'ATES, c'est Elsa Miroux, chargée de mission Garantie et Expertise, qui est votre interlocutrice privilégiée.
N'hésitez pas à le contacter !

E.miroux@tourismesolidaire.org
+33 662906793

ates
TOURISME ÉQUITABLE & SOLIDAIRE

Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES)
8 rue César Franck - 75015 Paris
equipe@tourismesolidaire.org
www.ates-tourisme-equitable.org